

Nom :

Prénom :

(Affectation)

à M. l'Inspecteur d'Académie  
s/c de M. l'IEN de .....

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 20 au 24 mai 2019 à partir de 8h30 heures, à l'appel des organisations syndicales de la Fonction Publique.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée **que pour l'organisation du service d'accueil de ce jour**" (article L133-5).

Le ..... (J - 2)

Signature (si papier ou fax uniquement, l'utilisation de sa propre adresse mail professionnelle vaut signature).